

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2019
à 19h, à SAINT-AULAYE
COMPTE RENDU

PRESENTS : MM. LAGRENAUDIE, EYMARD, JAULIN, BERNARD, Mme GARCIA (à partir des questions diverses), MM. De ALMEIDA, DENOST, DESSAIGNE, VARIN, DUMONTET, Mmes MARTY, MARLY, ROUZEAU (à partir de la question n°2), GRANGE, ROUQUETTE, FERNANDES.

ABSENTS : MM. RAPEAU, MAURY, DUMAS, Mmes DUPRÉ, CASSISA (pouvoir à M. DE ALMEIDA), BOSCARDIN (pouvoir à Mme MARLY).

1- Assurance du personnel : renouvellement du contrat :

La Commune adhère depuis de nombreuses années à la CNP Assurances pour l'assurance du personnel titulaire à plus et moins de 28 heures par semaine. Le montant du contrat pour les agents à plus de 28 heures/semaine est de 23 670.75 € et celui pour les agents à moins de 28 heures/semaine est de 433.60 €. Pour information, les garanties souscrites sont le décès (hors pour les agents à moins de 28 heures/semaine), la maladie ou accident de vie privée (avec une franchise de 15 jours), la maternité, l'adoption, la paternité et le congé d'accueil de l'enfant, l'accident ou la maladie imputable au service. Le montant de l'indemnisation est de 90% du traitement, hors prime de l'agent pour les agents à plus de 28 heures/semaine. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat de la commune pour l'année 2020.

2- Comité Départemental d'Action Sociale : renouvellement de l'adhésion :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion de la Commune au Comité Départemental d'Action Sociale pour l'année 2020. Le montant de l'adhésion sera d'environ 4 460 € pour la Commune et de 26€ par agent adhérent. En 2018, il y avait 12 adhérents.

3- Locations communales : procédure d'expulsion :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure d'expulsion à l'encontre d'une locataire de la Commune. Malgré trois courriers de mise en demeure, la mise en place d'un plan d'apurement qui n'est pas respecté et l'intervention de l'assistance sociale, cette locataire doit à la commune 2 104.99 € (1 998.47 € de loyers et 106.52€ d'assainissement).

4- Accueil de Loisirs Sans Hébergement : fixation du prix des paniers de Noël :

Les enfants de l'ALSH préparant de petits paniers cadeaux pour leur marché de Noël, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente de ces paniers à 3€ l'unité.

Pour mémoire, l'ALSH possède une régie de recettes dont la responsable est Alicia Landrodie, directrice de l'ALSH.

5- Bibliothèque Départementale de Prêt : liste des livres perdus :

Suite à la perte des livres ou de CD et CD-Rom, ou détériorés, la BDP a listé et estimé le montant que la commune devra rembourser, soit 107.69 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat.

6- Demande d'achat de matériel technique :

Considérant que le gyro-broyeur ne fonctionne plus et n'est donc plus utilisé, un agent des Services Techniques demande que la commune lui cède. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix de vente à 100€.

7- Budget Centrale hydro-électrique : décision modificative :

Suite à la réparation de la génératrice, il a été nécessaire que l'entreprise Eiffage se déplace pour la remettre en fonctionnement. Le montant de la prestation étant de 2 524.07 €TTC, il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer une augmentation de crédits de la manière suivante :

Section / Sens	Article	Dénomination	Montant en €
Fonctionnement / Recettes	7078	Vente de marchandise	+ 2 324.07
Fonctionnement / Dépenses	6188	Autre frais divers	+ 2 324.07

Le Conseil accepte, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 13 décembre à 19h 30 à Saint-Aulaye.